

# L'Echo des Relais

Mai 2019, n°6

## Dans ce numéro :

Edito	1
Dossier : La modification du contrat de travail	2
Lectures du moment	3
Question à la PMI : Les déplacements	4
Article : La Diversification Menée par l'Enfant	5
Le RAM en Images	6
A vos agendas	7
Planning	8

## Edito

Cet éditto nous apporte une bonne nouvelle : le printemps et ses belles journées.

Le carnaval s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur sous un beau ciel bleu, couleur du thème proposé.

La réussite des Job dating de l'année passée encourage l'organisation des suivants : le 27 Avril à Ouzouer-le-Marché, le 04 Mai à Beaugency et Meung-sur-Loire. N'hésitez pas à participer à ces rencontres, que vous soyez parents ou assistantes maternelles.

L'été va arriver en musique, le 21 Juin, avec une animation commune aux 5 RAM.

Pour toutes, un programme à venir animé, festif et ensoleillé : sorties, pique-niques, promenades, visites et matinées à thème.

Félicitations à vous toutes pour la richesse des activités proposées et pour l'énergique participation des assistantes maternelles sur l'ensemble de notre vaste territoire.

**Mme Anita Benier**

**Vice-président en charge des RAM**

## ZOOM SUR...

### LE CARNAVAL

Mardi 19 mars dernier, les assistantes maternelles des RAM de la Communauté de Communes se sont réunies à Meung-sur-Loire pour le Carnaval.

Les déguisements ont vu bleu cette année. 45 adultes et 93 enfants présents pour jouer de la musique, danser et lancer des confettis.

## CONTACT

Relais Assistantes Maternelles Frim'Ouz

61 rue de la Planche 45130 Baccon  
 ram.frimouz@ccterresduvalde Loire.fr  
 06 82 92 95 91



**RETROUVEZ-NOUS SUR  
 LE WEB !  
[ramccvm8.webnode.com](http://ramccvm8.webnode.com)**



## FI CHE N °3 : LA MODIFI CATI ON DU CONTRAT DE TRAVAI L PAR AVENANT AU CONTRAT

Si le contrat de travail est fixé dès sa signature, il peut également évoluer en fonction des besoins des parties et de l'enfant. Les conséquences sont différentes selon qui est à l'origine de la proposition de modification (les parents ou l'assistant maternel) et selon la réaction de la partie à qui cette modification est proposée.

### Lorsque l'employeur est à l'origine de la proposition de modification du contrat de travail :

<i>Quelques exemples</i>	<i>Diminution ou augmentation du nb d'heures hebdomadaire ou du nb de semaines de garde dans l'année ou changement dans la répartition des horaires de travail lorsque celle-ci était fixée au contrat...</i>	
<b>Quand ?</b>	La proposition écrite peut-être faite à tout moment au salarié (sans condition de forme particulière)	
<b>Délai de réflexion de l'AM</b>	Délai « raisonnable »	
<b>Réponse de l'AM</b>	Accepte la proposition et ses conséquences sur le contrat de travail	Refuse la proposition
<b>Conséquences</b>	Rédaction et signature d'un avenant* au contrat de travail. Le contrat de travail est modifié pour l'avenir dès sa signature.	L'employeur a 2 solutions :
		<table border="1"> <tr> <td>Soit il maintient le contrat aux conditions en cours avant la proposition d'avenant.</td> <td>Soit il exerce son droit de retrait en respectant la procédure normale et les délais habituels (le refus d'une modification d'un élément essentiel n'étant pas une faute grave)</td> </tr> </table>
Soit il maintient le contrat aux conditions en cours avant la proposition d'avenant.	Soit il exerce son droit de retrait en respectant la procédure normale et les délais habituels (le refus d'une modification d'un élément essentiel n'étant pas une faute grave)	

### Lorsque le salarié est à l'origine de la proposition de modification du contrat de travail :

<i>Quelques exemples</i>	<i>Demande d'une augmentation de salaire au-delà du minimum légal, d'un aménagement des horaires...</i>	
<b>Quand ?</b>	La proposition peut-être faite à tout moment à l'employeur (sans condition de forme particulière)	
<b>Délai de réflexion de l'Employeur</b>	Délai « raisonnable »	
<b>Réponse de l'Employeur</b>	Accepte la proposition et ses conséquences sur le contrat de travail	Refuse la proposition
<b>Conséquences</b>	Rédaction et signature d'un avenant* au contrat de travail. Le contrat de travail est modifié pour l'avenir dès sa signature.	Le salarié a 2 solutions :
		<table border="1"> <tr> <td>Continuité du contrat dans les conditions d'exécution antérieure</td> <td>Démission en respectant la procédure normale et les délais habituels</td> </tr> </table>
Continuité du contrat dans les conditions d'exécution antérieure	Démission en respectant la procédure normale et les délais habituels	

\* L'avenant au contrat de travail doit faire référence au contrat de travail initial. Le contrat de travail initial reste valable, l'avenant ne modifie que certains points du contrat. Il forme dès sa signature « un tout » avec le contrat de travail



Direction Régionale des Entreprises,  
de la Concurrence, de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi  
Unité Territoriale de l'Ain



**UTILITAIRES USAGERS**  
Mise à jour le 16 avril 2010  
UT 01 / AYME

Exemple de modèle :

**Avenant au contrat de travail:** L'avenant au contrat n'a pas de forme obligatoire légale, il doit juste être le plus précis possible et faire référence au contrat initial.

**Avenant au contrat de travail**

Le contrat de travail signé en date du ..... entre :

- **L'employeur :**  
Monsieur, Madame.....parent (s) de l'enfant ....., et
- **L'assistant (e) maternel(le):**  
Monsieur, Madame.....

**est modifié en accord des parties**, à compter du....., dans les conditions suivantes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à ..... Fait à .....

le ..... le .....

Lu et approuvé Lu et approuvé

Signature de l'employeur Signature de l'assistant (e) maternel(le)

## LECTURES DU MOMENT...

**Muriel (AM sur Epieds-en-Beauce) partage avec nous trois livres de sa bibliothèque.**



# Question à la PMI : Les déplacements

Sur les matinées d'éveil ou lors de la soirée journal, de nombreuses questions sur les déplacements avec les enfants ont été soulevées. Nous nous sommes rapprochés des services de PMI pour avoir leurs lumières.

Le cadre de l'agrément prend appui sur le référentiel de l'agrément des assistants maternels. C'est à l'aide de ce document que les professionnels du service de PMI répondent à nos questions

*Dans quel cas les Assistantes Maternelles peuvent ou ne peuvent pas se déplacer avec les enfants accueillis ?*

D'après la législation, pour se déplacer avec les enfants, il est nécessaire de respecter les points suivants : « Dans le cas de l'utilisation du véhicule personnel, l'assistant maternel doit avoir connaissance des règles de sécurité en vigueur pour les enfants transportés en fonction de l'âge. Le transport nécessite une autorisation écrite des parents. Une assurance spécifique du véhicule est obligatoire pour couvrir les enfants accueillis par l'assistant maternel ». Quant au déplacement à pied, certaines préconisations sont également recommandées comme avoir un mémo d'urgence avec les coordonnées des responsables légaux des enfants.



*Le propre enfant de l'assistant maternel fait du sport ? Est-ce possible d'emmener les enfants accueillis et d'attendre sur place ?*

Ceci est un événement d'ordre de la vie privée, personnelle et familiale, l'assistante maternelle n'est pas pleinement disponible pour l'enfant accueilli, et quel est l'intérêt pédagogique d'attendre sur place le temps du cours ?

Légalement, il faut retenir : « l'assistant maternel doit avoir la capacité d'être présent personnellement et effectivement pour prendre en charge les enfants confiés, avoir la capacité d'être attentif et vigilant auprès des enfants. Des activités personnelles pendant les temps de présence des enfants sont susceptibles d'avoir des répercussions sur les conditions d'accueil et sont peu propices à une attention suffisante aux enfants accueillis ».

*J'ai un RDV urgent chez le médecin, puis-je emmener les enfants si je demande à une collègue de les surveiller dans la salle d'attente ?*

Remettons cette question dans le contexte d'un travailleur "lambda". Celui-ci va devoir prendre une heure pour se rendre à son rendez-vous médical sur son temps de travail. Pour une assistante maternelle, prendre une heure sur son temps de travail équivaut à ne pas avoir en garde

des enfants. Comme pour tous salariés, les rendez-vous personnels sont à prendre en dehors du temps de travail ou une demande d'absence devra être faite et acceptée auprès des employeurs. De plus, cette question fait écho à la délégation d'accueil (thématique abordée dans l'édition n°3 de l'Echo des Relais du RAM Frim'Ouz).

*Puis-je aller dans un magasin ? grande-surface ? boucherie ? pharmacie ?*

L'élément à avoir en tête c'est que les sorties doivent être éducatives, pédagogiques et adaptées aux enfants. Une boulangerie ou un marché pour ensuite faire un atelier culinaire puis un repas commun est une idée d'activité intéressante pour l'enfant. Mais quel serait l'intérêt pédagogique d'aller au supermarché ou à la pharmacie pour faire ses courses ?

*Puis-je aller au RAM ? Visiter un moulin ?*

*Dans un Zoo ? visiter un château ?*

Sans hésitations, les sorties sont autorisées tant quelles sont pensées dans l'intérêt de l'enfant. Le référentiel le confirme : « Possibilité de sortir pour des activités et promenades ». Votre organisation, la sécurité, l'intérêt et le bien-être des enfants sont les éléments à tenir compte. Ces questions font également appel à votre conscience professionnelle d'Assistants Maternelles.

**Nous remercions Auréline LAIR et Hélène RENAUDIN, des services de PMI du 41 et du 45, d'avoir répondu à nos questions.**

« Les sorties doivent être éducatives, pédagogiques et adaptées aux enfants.

La réglementation donne du sens à la profession »

## DES TRUCS ET ASTUCES...

### Les poissons au papier bulle.

#### Matériel :

- ◆ Peinture
- ◆ Canson
- ◆ Gabarit de poissons
- ◆ Papier bulle
- ◆ Rouleaux de papier toilette



Trouver et découper les gabarits de poissons  
Les reproduire au dos d'une feuille de canson  
Fabriquer les tampons = Scotché sur des rouleaux de papier toilette du papier bulle. Bien le tendre.  
Mettre de la peinture sur des assiettes en carton ou autre support  
Laisser les enfants tremper les tampons dans la peinture puis tamponner sur la feuille.  
Une fois sec, découper .

Les poissons sont prêts !  
**Merci Véronique (AM Ouzouer-le-Marché)**  
Activité proposée lundi 1er Avril  
au RAM d'Ouzouer-le-Marché.



**VOUS AUSSI N'HÉSITÉS PAS À PARTAGER VOS LECTURES, VOS TRUCS ET ASTUCES, VOS RECETTES !**

RAM.FRIMOUZ@CCTERRESDUVALDELOIRE.FR

# Article : DME ou Diversification Menée par l'Enfant.

Mai 2019, n°6

**Au détour de lectures, les rédactrices du journal ont, à plusieurs reprises, lu sur la Diversification Menée par l'Enfant (DME). Késako ? Pour la découvrir ou la redécouvrir, les professionnelles ont souhaité partager sur le sujet.**

Différents éléments sont à prendre en compte pour mettre en place la DME. Le premier c'est que l'on « remplace » les purées et compotes par des aliments solides. On propose du lait et des morceaux cuits, plutôt fondants. Le deuxième, c'est que l'enfant doit être autonome. L'adulte ne doit pas intervenir. C'est au bébé, et à lui seul, de mettre l'aliment dans sa bouche. Enfin, le troisième, les parents doivent mettre en place la DME pour que les professionnel(le)s puissent la pratiquer également. C'est un travail de collaboration.

## « A partir de 6 mois, pas avant », pourquoi ?

Les enfants doivent pouvoir déglutir des morceaux. Il est donc essentiel qu'ils sachent se tenir bien assis. On les installe dans une chaise, le dos bien droit. Puis on leur présente chaque jour un légume différent (ou un fruit). Les morceaux seront plus grands que le poignet des enfants pour qu'ils puissent les saisir. Le professionnel ou l'adulte, qui est à ses côtés, doit être très attentif. Les bébés doivent toujours être sous surveillance quand ils mangent.

Les enfants n'ont besoin d'aucune aide. Ils sont à même de porter seuls les aliments à leur bouche, de les mastiquer et enfin de les digérer lorsque leur développement le leur permet.

Ils n'ont pas besoin de dents non plus. Les morceaux proposés sont soit très durs pour être sucés, soit fondants. D'ailleurs, cela renforcerait l'implantation des dents dans la mâchoire ?

## Découverte des goûts et des textures

En DME, on présente aux enfants les aliments seuls. Ils les connaissent beaucoup mieux. On s'aperçoit plus rapidement des préférences culinaires des enfants. Contrairement à ceux qui mangent des purées dans lesquelles plusieurs légumes sont souvent mélangés, en DME, les enfants goûtent les aliments un à un.

Peu à peu, comme dans une diversification classique, on introduira les féculents, les protéines... Les enfants découvrent différentes textures : le granuleux, le lisse, le fondant, le croquant... et n'ont plus d'aversion pour les textures.

## Mangent-ils suffisamment ?

Les petits vont manger de plus petites quantités que

leurs camarades qui prennent des purées, mais ils boiront plus de lait. Leurs besoins sont donc amplement comblés par le lait. Par cette méthode, ils se rationnent seuls. D'ailleurs on s'est aperçu que les bébés habitués très tôt aux textures sont ceux qui arriveraient à régler leur satiété plus facilement et qui auraient donc moins de problèmes de surpoids à l'âge adulte.

## Un risque d'étouffement ?

Beaucoup de parents (et de pros) ont peur que l'enfant s'étouffe en DME. Or, cela a été noté, notamment aux Etats-Unis où la DME est plus pratiquée : il n'y a pas plus de risque d'étouffement qu'en diversification classique. Néanmoins, pour rassurer les parents, vous pouvez rappeler que vous avez vos brevets de secouristes, suivi une formation à La Croix Rouge, ou participé à un atelier pour désobstruer les voies aériennes d'un bébé...

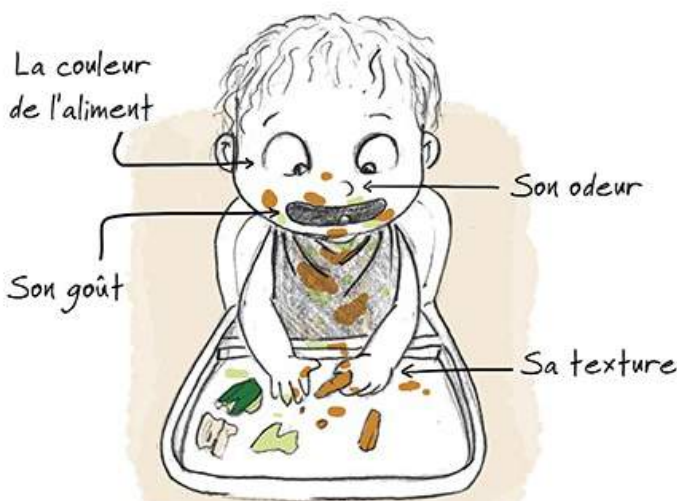
**Sources : Article Les pros de la petite enfance : La diversification menée par l'enfant (DME) : une petite révolution dans l'alimentation rédigé par Laure Marchal Affiches Bougribouillons**

La diversification menée par l'enfant, autrement appelée Diversification Libre et Autonome ou en anglais, Body Led Wearing (BLW).

Connaissez-vous ?

Qu'en pensez-vous ?

La découverte des aliments est totale, le bébé se l'approprie à travers **TOUS SES SENS**.



SITE WEB : BOUGRIBOULLONS.FR

Qu'en pensez-vous ?  
Quel est votre avis sur cette méthode ? La mettez-vous en place ?  
**Nous aimerions recevoir vos témoignages.**

# Le RAM en Images...



**La Galette**  
Ouzouer-le-Marché  
(14 janvier 2019)



**Matinée musicale**  
Epieds-en-Beauce  
(26 février 2019)



**La Chandeleur**  
Ouzouer-le-Marché  
(28 janvier 2019)



**Le Chocolat**  
Epieds-en-Beauce  
(2 avril 2019)



**Le Carnaval**  
Ouzouer-le-Marché  
(11 mars 2019)



**La ficelle  
Verdes**  
(4 mars 2019)

## IDÉE CUISINE...

CAKE AUX PÉPITES DE CHOCOLAT

**Préparez dans des coupelles séparées les ingrédients suivants :**

- 125 g de farine
- 125 g de sucre
- 1 sachet de levure chimique
- 3 œufs
- 1 paquet de pépites de chocolat
- 125 g de beurre fondu



Faites verser, par les enfants, dans un saladier, la farine, le sucre et la levure et faites les mélanger.

Faites ajouter les œufs entiers, puis le beurre. Demandez aux enfants de bien remuer avec un fouet. Faites ajouter et mélanger les pépites de chocolat à la préparation.

Versez la pâte dans un moule et cuire 40 min à 180°.



**Bon appétit !  
Recette proposée  
par Charlotte.  
(AM de Villermain)**

**La semaine de la petite  
enfance**  
Pareil-Pas pareil  
Villermain  
(18 mars 2019)



**Projet 2019-2020 :**  
Un projet autour des animaux a  
remporté le plus de votes.

# A vos agendas !!

## Mai 2019

### Bal des doudous

**Mardi 7 mai 2019**

Les enfants et les assistantes maternelles du RAM Frim'Ouz sont invités au Bal des Doudous organisé par les RAM des Champs d'Eau Ré et du Chant des Mauves.

Venez nombreux de **10h à 12h** à la salle des fêtes de **BACCON**.

Avec votre plus belle tenue de bal pour danser et profiter du buffet (*Chacun apporte des petites choses à partager*).

### Le Moulin Laurentais

**Vendredi 10 mai 2019**

Installé en 2018 à Huisseau-sur-Mauves, Murielle et Adrien DORET nous font **visiter leur moulin Laurentais**. Venez découvrir leur fabrication de farine, pâtes, lentilles...  
**Inscription** à suivre par mail.

### Le parc floral

**Judi 23 mai 2019**

En compagnie de vos collègues des RAM de la CCTVL, venez visiter gratuitement le parc floral à Orléans-La Source. Le plein de nature, des animaux magnifiques et un pique-nique le tout sous un super soleil. A ne pas manquer !

### Soirée échanges de pratique

**Judi 23 mai 2019**

Les **activités**, quoi faire en fonction

Association **123 premiers pas** 

N'hésitez pas à **faire partager et à contacter** l'association 123 premiers pas pour connaître leurs actions ! Et surtout à **transmettre aux parents** les coordonnées !

**La page facebook** : undeuxtroispremierspas  
**Le mail** : association123premierspas@outlook.fr  
**Tel** : Maddy (présidente) 06.63.96.70.79  
Stéphanie (renseignements) 06.85.13.92.17

RETROUVEZ-NOUS SUR

LE WEB !

ramccvm8.webnode.com

de l'âge de l'enfant ? Comment en **parler** ? Vaste sujet que nous vous proposons de partager à l'occasion d'une soirée échange de pratique. Direction **Epieds-en-Beauce**, rue du Dolmen, de **20h à 22h**, avec un **desert à partager**.

## Juin 2019

### L'Arche de Zoé

**Mardi 18 juin 2019**

Suite au sondage, le **spectacle** l'Arche de Zoé a remporté le plus de votes. C'est ainsi que la compagnie Marionnette Coconut viendra présenter son spectacle à **Epieds-en-Beauce**, pour 10h.

### Le journal

**Judi 20 juin 2019**

L'écriture de l'édition septembre-décembre 2019 de l'écho des relais se fera de **19h à 22h**, à **Ouzouer-le-Marché**, autour d'un repas partagé.

### L'été en musique

**Vendredi 21 juin 2019**

Pour la troisième année consécutive, une matinée spéciale musique est organisée **avec tous les RAM** de la CCTVL. Rendez-vous de **10h à 11h30**, pour une matinée en fanfare ! (lieu à définir)

## Juillet 2019

### Maison de retraite les Epis d'Or Vendredi 5 Juillet 2019 ?

La fin de l'année rime avec été ! Partageons une dernière matinée avec les résidents de la maison de retraite. Et profitons du soleil pour **pique-niquer** ensemble à la résidence. De **10h à 13h30**, à la maison de retraite **d'Ouzouer-le-Marché**. **Inscription** à venir.

## SONDAGE

Un sondage va vous être transmis afin de connaître vos **envies, vos avis, sur le journal** du RAM.

**Merci** à chacune du temps que vous prendrez pour **répondre** à ces quelques questions.

## ZOOM SUR...

### LES SOIRÉES ECHANGES DE PRATIQUES

« En janvier, nous avons vécu une soirée d'échanges de pratiques sur le temps des transmissions avec les parents.

C'était une première pour moi. J'ai trouvé cette soirée conviviale. J'ai beaucoup apprécié ce moment d'échanges par le jeu. Cela permet de se sentir moins seule face à une situation que l'on peut vivre au quotidien. Et voir, aussi, comment on peut réagir face à cette situation.

Je continuerai à participer à ce genre de soirée. »

Virginie, AM sur Ouzouer-le-Marché

**Vacances Scolaires**

Horaires : 9h à 11h30

**RAM Fermé**

Les Locaux :

Baccon : Salle des Fêtes - rue de Mocquesouris  
Binas : Foyer - Place Saint-Maurice  
Charsonville : Salle des Fêtes - 5 rue Moulin  
Coulmiers : Salle des Fêtes - rue Blé d'Or  
Cravant : Salle des Loisirs - 54 rue Nationale  
Epieds-en-Beauce : Salle Jeanne d'Arc - rue F. Gaumet  
Ouzouer-le-Marché : Salle des Fêtes - place du Souvenir  
Motricité O-le-M : à l'école maternelle  
Verdes : Salle de la Garderie - 8 rue de la Motte  
Villermain : Salle des fêtes - 6 route d'Ouzouer

Légende :



Motricité



Bibliothèque



Eveil musical ou "Musique"







Spectacle du RAM



Pique-nique

Sur les Communes soulignées en italique, vous serez accueillies par Amélie (Cravant) ou Edwige (Baccon/Coulmiers).

		Mai 2019	Jun 2019			Juillet 2019	Août 2019
1	M	<b>FERIE</b>	S	1	L	Ouzouer-le-Marché	J
2	J		D	2	M	 Epieds-en-Beauce	V
3	V		L	3	M		S
4	S		M	4	J		D
5	D		M	5	V	 Maison de retraite OleM	L
6	L	Ouzouer-le-Marché	J	6	S		M
7	M	Bal des doudous Baccon <i>Cravant</i>	V	7	D		M
8	M	<b>FERIE</b>	S	8	L		J
9	J		D	9	M		V
10	V	Le Moulin Laurentais Huisseau-sur-Mauves	L	10	M		S
11	S		M	11	J		D
12	D		M	12	V		L
13	L	Charsonville	J	13	S		M
14	M	Epieds-en-Beauce	V	14	D		M
15	M		S	15	L		J
16	J		D	16	M		V
17	V		L	17	M		S
18	S		M	18	J		D
19	D		M	19	V		L
20	L	Ouzouer-le-Marché	J	20	S		M
21	M	Epieds-en-Beauce	V	21	D		M
22	M		S	22	L		J
23	J	Parc Floral (Orléans) <i>Soirée échanges de pratique</i>	D	23	M		V
24	V		L	24	M		S
25	S		M	25	J		D
26	D		M	26	V		L
27	L	Villermain	J	27	S		M
28	M	 Ouzouer-le-Marché <i>Coulmiers</i> 	V	28	D		M
29	M		S	29	L		J
30	J	<b>FERIE</b>	D	30	M		V
31	V			31	M		S